

COMPTE-RENDU DU COMITE DE LIAISON DE LA SECTION 38
SNCS - SNESUP - SNTRS - UNSA-SNPTEs

Session de printemps
(18-20 mai 2009)
du
Comité National Section 38

et

Résultats des jurys
d'admissibilité et d'admission des concours

Membres de la Section - Présents : JP Albert ; JL Bonniol; C. Vassas; J. Bouju; O. Leservoisiér ; O. Journet Diallo; JP Colleyn; A. Guillou; C. Fortier; P. Bordigoni; D. Breseghello; C. Finetin; Y. Goudineau; E. Claverie; M. Baussant; C. Bordes-Benayoun; C. Ramble; B. Fliche; G. Tarabout. Absents : F. Joulia; S. Houdart.

Assistante du Comité National : Michèle Desumeur

La session a débuté par une discussion générale sur les unités, le plan stratégique du CNRS et sur la question des avis de pertinence, puis le comité a traité les dossiers à l'ordre du jour. Au cours de la session, Mr Laurioux (Directeur Scientifique de l'INSHS) est venu faire l'exposé de politique générale.

EXPOSE DE POLITIQUE GENERALE

Monsieur Bruno Laurioux vient présenter les points d'actualité que sont la réforme générale du CNRS, l'Inshs et la session de printemps du comité national.

Réforme du CNRS

1. Accélérée à l'automne, une clarification entre fonction agence et opérateur a été faite. La distinction passerait simplement par le mode de gestion, le socle restant les UMR, avec un copilotage scientifique. Un contrat quadriennal fixe des planchers. Il serait souhaitable que cette situation évolue pour une gestion plus harmonieuse.
2. A côté de ces unités qui sont cogérées, certaines le sont par l'université ou l'ehess
3. La délégation globale de gestion aura tendance à augmenter quand les universités gagneront en capacité de gestion, et il faut que le Cnrs accompagne et favorise ce processus de capacité de gestion.

Cela ne change rien au fait qu'il y a du copilotage pour tout et que **ces unités sont examinées en comité national.**

Il y a eu pour l'instant trois EAC (Equipes d'accueil conventionnées), auxquelles on ajoute l'Urmis. La transformation en EAC n'a de sens que si l'université est d'accord. Il faut qu'une convention soit signée pour régler le fait que le personnel soit à tel ou tel endroit. Il n'y aura plus d'« EAC descendantes », éventuellement certaines qu'on essaiera de faire remonter.

Un autre problème est le rattachement de certaines unités à certains instituts.

Commentaires :

Rappelons qu'au total, 3 EAC ont été créées sur la vague C (pour une 60e d'unités à renouvellement).

Lors de la réunion du SDS SHS du 18 mai 2009, B. Laurioux a précisé que ces unités sont de bon niveau scientifique (classées en A ou A+ par l'AERES), l'objectif

étant de ne pas céder à l'université les mauvais éléments. Toutes trois ont en commun de n'avoir qu'une faible valeur ajoutée du CNRS (autrement dit, peu de personnels CNRS et une faible dotation CNRS). Autrement, la mixité est bien définie par l'investissement du CNRS dans une unité. Dans ces trois cas, les universités ont accepté la solution proposée. Dans d'autres cas, lorsque les universités ont "résisté", d'autres solutions ont été recherchées. Bruno Laurioux a évoqué deux cas particuliers d'unités pour lesquelles des solutions plus compliquées ont été trouvées, dont l'une qui prend quand même la forme d'une EAC (à Toulouse) mais destinée seulement à maintenir les personnels sur place dans le cas d'une restructuration plus globale d'unités.

Selon B. Laurioux, 11 EAC auraient été créées sur l'ensemble du CNRS, dont 3 (+1) en SHS. Pour les EAC créées, la dotation (identique à celle de 2008) devait être versée sous forme de subvention, mais la CPU a refusé la convention, d'où le blocage. Si aucune solution n'est trouvée d'ici la fin de l'année, il faudra reclasser les personnels : les ITA ont 1 an pour trouver une nouvelle affectation, cf. article 40 avant une affectation autoritaire et les chercheurs devront trouver un point de chute [5 % des chercheurs du CNRS sont non affectés]). BL reconnaît que cela peut poser de vrais problèmes, voire de vrais gâchis dans le cas de spécialisations rares. Il indique fermement qu'il refuse clairement les mises à disposition, ne voyant pas comment il pourrait réclamer des postes tout en laissant partir ses personnels). Bruno Laurioux considère que l'expérience aura été enrichissante. Il est donc convenu qu'il ne sera plus question d'EAC « descendante » - autrement dit, de transformation d'UMR en EAC. On en revient aux moyens traditionnels que sont la FRE ou la fermeture si besoin est. À l'inverse, il souhaite garder la possibilité de créer des EAC à partir d'équipes d'accueil, mais cela dépendra aussi de l'avenir de la forme « équipe d'accueil » ; dans le cadre de la loi LRU, l'Etat donne à l'université une dotation globale, charge à elle de redistribuer ses dotations sans être tenue à aucune forme quant à l'organisation de la recherche. L'idée reste que le CNRS puisse identifier des équipes, quel que soit leur statut, et les soutenir, qu'il y ait en vue ou non la création in fine d'une UMR.

La question de la récupération des postes de chaire (devenus 100, dont 30 en ITA) est également abordée. Ils vont être utilisés pour le recrutement des chercheurs dans le contexte global de gel des postes; 70 postes de chercheurs, qui ne seront pas attribués aux sections, mais pourvus à partir des listes complémentaires. Cela se fera au niveau de l'établissement global; une bonne majorité sera répartie aux instituts *au prorata* des postes et une partie sera ouverte. Il a été proposé aux présidents de section de procéder à un interclassement pour établir un consensus. Les postes seront affectés à l'Institut en général.

Institut

Les missions nationales de l'Institut sont des missions de ~~la~~ coordination et de ~~la~~ prospective. Il y a un devoir pour l'institut SHS de programmation thématique, d'être l'interlocuteur de l'ANR dans les propositions thématiques. Il s'agit de coordonner la prospective, repérer les grandes thématiques émergentes, développer et renforcer et les moyens qu'il faut donner pour que ces thématiques prospèrent. Il faut convaincre l'Etat de la nécessité de réfléchir à un plan de recrutement pluri-annuel. La prospective se situe sur le court, le moyen et le long terme; il s'agit de réfléchir à des thèmes sur lesquels on pourrait mettre des postes colorisés et des thématiques sur lesquels on pourrait prévoir un recrutement sur un long terme raisonnable. Il faut réfléchir à la possibilité d'élargir les groupes de travail aux sections du CNU (cf réunion du CSD), aux sociétés savantes et aux organisations professionnelles.

La session de printemps

Concernant les avis de pertinence, il faut réfléchir à la nécessité d'associer ou non cette unité au CNRS- est-ce que ça correspond à la stratégie de l'établissement (cf plan stratégique et le projet de l'institut). Il n'y a pas énormément de changement par rapport à l'année dernière sauf quant aux référents.

Une clarification est apportée quant à la situation de l'URMIS. B. Laurioux souligne à nouveau qu'il y a eu, en comptant l'URMIS, quatre dé-umérismes sur 60.

L'accent est mis sur la cohérence scientifique qui compte pour l'instant et qui décide du développement de l'investissement du CNRS dans une unité. Le CNRS favorisera les réseaux mais non les UMR multilocalisées. Ce sont aux universités de développer leurs stratégies, d'avoir une capacité à définir une priorité scientifique, une stratégie scientifique : vers quoi veut-on se spécialiser en matière de recherche, pointue et innovante ? **Deux sections sont très menacées d'un point de vue démographique: la 38 et la 36. Il y aura une priorité au recrutement.**

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE PRINTEMPS

Demande d'éméritat

1ère – C.Vassas (1ère demande)
2ème – M.Lowy (renouvellement)

Changement de direction d'unité

UMR7130 (DESCOLA), D. Karadimas proposé comme directeur adjoint

Demande de colloque

1^{er} ex aequo : Vers une connaissance hors texte. Croiser les regards, partager les interrogations / Aux sources de l'anthropologie française. L'oeuvre de Paul Lacombe
3. Santé et mobilités au nord et au sud : circulation des acteurs, évolutions des pratiques
4. Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine
5. Capitales et patrimoine au XXI^e siècle
6. Migrations de transit en Afrique : dynamiques locales et globales, gestion politique et expériences

Audition

P. Bernadou, candidat dans le cadre du concours chercheur sur poste « handicap ».

Reconstitution de carrière

Avis favorable: ARIEL DE VIDAS ; CLAVEYROLAS ; DELEAGE ; DEMATTEO ; JAOUUL ; JUNGEN ; WENDLING

Changement d'affectation

P. Sellato UMR6571 (ROBINNE) : changement d'affectation à l'UMR8170, RAILLON

Demande de Co-évaluation permanente

P. Beaujard UMR8171 (BOILLEY) : demande de co-évaluation permanente par la section 32 et 38

Changement de section

N. Lapierre UMR8177 (GOSSIAUX) : demande de passage de section 36 pour section 38

Avis de pertinence sur les UMR

Avis très favorable :

UMR8034, BOURETZ (nouveau directeur adjoint proposé : F. Gugelot) ;

UMR8156, FASSIN ;

UMR8177, GOSSIAUX ;

UMR8562, BOUTIER ;

UMR8564, MATRINGE (nouvelle directrice proposée B. Ripert, nouvelle directrice adjointe proposée P. Haag) ;

UMR8582, PORTIER

Evaluation biennale ou quadriennale des chercheurs

Avis favorable : ALBERA ; ALES ; ALLES ; ANDEZIAN ; ANTEBY-YEMINI ; ARNAUD ; ATRAN ; AUBIN-BOLTANSKI ; AZRIA ; BAGNOUD ; BARRAUD ; BAZIN ; BEAUJARD ; BELLIER ; BENEI ; BOCCARA ; BODOLEC ; BONNEMERE ; BONNOT ; BOUGEROL ; BOUILLIER-CAILLAUX ; BOYER ; BRAC DE LA PERRIERE ; CADORET ; CARATINI ; CASAJUS ; CHACHOUA ; CHEYRONNAUD ; CHORON-BAIX ; CLAVERIE ; COHEN ; CULAS ; DANGLES-LUCA ; DARBON DEPAULE DE RAPPER DECOBERT ; DELAPORTE DUMAS-CHAMPION DUSSY FLICHE ; GABORIAU ; GUILLE-ESCURET GUILLOU ; HAMONIC HAWAD CLAUDOT ; HENRY ; HOLDER ; ITEANU ; JONCKERS ; JULLIARD ; KUCZYNSKI -TROToux ; LABORDE ; LE CAISNE ; LE MENESTREL ; LEMAIRE ; LEMONNIER ; MAHIAS ; MARTIAL ; MARY MASSARD-VINCENT MOHAMMAD ARIF MOULINIE ; MULLER ; NAEPELS NEVOT ; PAUWELS ; PELEN PETRIC ; PICARD ; PONS ; PRADELLES DE LATOUR ; RAPPOPORT-CHABANIER ; ROBINNE ; SAGNES ; SALAZAR-SOLER ; SELLATO ; TABANI ; TAMARI ; TARABOUT ; THOUVENOT ; VIROLLE ; WILLIAMS ; ZAHAR ; VASSAS.

Avis différé à l'automne 2009

ABELES ; ASSAYAG ; BOUVIER ; FATH ; GARCIA-RUIZ ; IVANOFF ; JAFFRE ; LEFEBURE ; MARSAUDON OLIVIER DE SARDAN ; PASQUALINO ; MERCIER.

Visite au Comité National

Au cours de la session, une rencontre est organisée avec André Mary, ancien DSA, suite à la proposition adressée par ce dernier à la nouvelle commission mise en place, pour discuter du périmètre de la section 38.

Concernant la section 38, on a un effectif d'à peu près 130 chercheurs dans Labintel. Il faudrait 11 recrutements par an pour maintenir l'effectif et avec 7 par an, on observerait une baisse de 10%. Il existe un problème de visibilité et de répartition des chercheurs qui sont à cheval sur plusieurs unités et départements.

Discussion : Un membre du comité observe qu'un certain nombre de chercheurs enseignent sans reconnaissance et un autre propose de faire une carte de cette situation, au moins en ethnologie. La situation des laboratoires en province est évoquée, avec la nécessité d'être regroupés avec d'autres disciplines pour exister. Mais dans le même temps, cette nécessité d'une alliance empêche d'être pleinement inscrits dans la discipline. Il apparaît alors important de défendre la question des rattachements secondaires.

Motions envoyée par la 38

• « Réunis le 6 février 2009, les membres de la section 38 expriment leur refus des réformes et des évolutions imposées aujourd'hui aux universités et aux organismes de recherche et leur indignation face aux propos présidentiels insultants tenus contre les chercheurs. Ils estiment que les conditions de leur participation aux comités de visite et expertises de l'AERES, aux expertises de l'ANR et aux procédures de recrutement des chaires Université/CNRS ne sont désormais plus réunies. Ils décident en conséquence de ne plus y participer à

compter de ce jour. Seuls les engagements déjà pris avant cette date seront tenus.

Décisions de la section 38

Votée par 18 voix pour, 1 contre, 0 abstention. »

• CNRS 2020

Motion de la section 38 - Sociétés et cultures : approches comparatives

La commission 38 du Comité National – Sociétés et cultures. Approches comparatives – exprime sa très vive préoccupation concernant l’avenir des sciences humaines et sociales au CNRS. Elle apporte son soutien à toute initiative qui contribuera à un ancrage bien visible de l’ensemble des disciplines concernées. Pour cela la création d’un Institut national des SHS à visée pluridisciplinaire est une solution. Dans cette perspective, l’anthropologie apparaît comme particulièrement préparée : située pour une part à la charnière des sciences de l’environnement et des sciences de l’esprit, elle met en évidence l’éventail des solutions proposées par les diverses sociétés, elle affronte sur le terrain les réaménagements contemporains de notre monde, elle pratique pour cela les hybridations disciplinaires qui s’imposent.

Par ailleurs, la communauté scientifique dans son écrasante majorité souhaite le maintien de la « formule UMR », c’est-à-dire d’au moins une double tutelle ; remettre purement et simplement la recherche entre les mains des établissements universitaires autonomes reviendrait à faire le lit de politiques autarciques et à encourager la répartition opaque et le saupoudrage des crédits publics de la recherche.

Diluer dans l’enseignement universitaire général les SHS ne correspondrait en rien à la demande de nos collègues des sciences dites « dures » qui éprouvent explicitement le besoin de disciplines dont le rôle est d’interpréter le monde humain et social qui inclut la science et la technique. Ce n’est donc pas un hasard si l’essentiel des forces vives de la discipline se situent au CNRS.

Les membres de la commission 38 sont disposés à prendre une part active à la réflexion collective en cours dans les laboratoires et les instances de la Direction scientifique du CNRS. La section apporte notamment son soutien à la constitution de 4 pôles thématiques, en particulier le pôle « Mondes contemporains »

Motion votée à l’unanimité

RESULTATS DU JURY D'ADMISSION DES CONCOURS 2009

Le classement établi par la section 38 (jury d’admissibilité) a été bouleversé par le jury d’admission sur 2 concours : ces déclassements remettent en cause le rôle du comité national et dévalorise ses attributions. Ils ne peuvent que provoquer l’incompréhension et la protestation des représentants des chercheurs et des autres personnels du CNRS.

En particulier: 1 poste disparaît en DR2 par rapport aux 5 postes qui étaient affichés au concours officiellement. Du coup, il n’y a pas non plus de liste complémentaire sur ce concours où pourtant 11 candidats avaient été classés par le jury d’admissibilité de la section.

Certains critères (évoqués par B. Laurieux lors de la réunion du 17 juin au CSD et celle du 25 juin avec les présidents de sections shs) posent problème car ne s’inscrivant pas dans les règles du concours : il semble qu’au concours DR2 l’âge des admissibles ait joué, ainsi que la détention de l’HDR (voir ci-dessous la discussion à ce propos lors de la réunion des membres du CSD avec la DS le 17 Juin). Il semble qu’il y ait là une confusion de statut entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs, qui peut conduire à des recours juridiques.

DR2 : 5 postes affichés, 4 postes attribués, et donc pas de liste complémentaire

Jury d’admissibilité : Liste des candidats admissibles du concours N° 38/01

GRELAND Françoise Admissible classé n° 1

BLANCHY Sophie Admissible classé n° 2

CHORON-BAIX Catherine Admissible classé n° 3

COUROUCLI Marie Admissible classé n° 4
VIROLLE Marie France Admissible classé n° 5
OUEDRAOGO Jean Bernard Admissible classé n° 6
LECOMTE-TILOUINE Marie Admissible classé n° 7
ROBINNE François Admissible classé n° 8
LIBERSKI-BAGNOUD Danouta Admissible classé n° 9
MORICE Alain Admissible classé n° 10
PICARD Michel Admissible classé n° 11

Jury d'admission : Liste des candidats admis du concours N° 38/01

GRÉNAND Françoise Classé n° 1 sur liste principale
BLANCHY Sophie Classé n° 2 sur liste principale
COUROUCLI Marie Classé n° 3 sur liste principale
ROBINNE François Classé n° 4 sur liste principale

CR2 : 3 postes affichés

Jury d'admissibilité : candidats admissibles du concours **38/03**

RENNESSON Stéphane Admissible classé n° 1
HELMLINGER Aurélie Admissible classé n° 2
HAZARD Benoit Admissible classé n° 3
FERRET Carole Admissible classé n° 4
STOICHITA Victor Admissible classé n° 5
MBODJ-POUYE Aïssatou Admissible classé n° 6
BUOB Baptiste Admissible classé n° 7
SIMENEL Romain Admissible classé n° 8
TOURAILLE Priscille Admissible classé n° 9
SAMSON Guillaume Admissible classé n° 10
LAVRILLIER Alexandra Admissible classé n° 11
NORET Joël Admissible classé n° 12

Jury d'admission :

RENNESSON Stéphane Classé n° 1 sur liste principale
HELMLINGER Aurélie Classé n° 2 sur liste principale
HAZARD Benoit Classé n° 3 sur liste principale

*MBODJ-POUYE Aïssatou Classée sur liste complémentaire
(est en 3e position pour les postes complémentaires)*

CR1 : 1 poste affiché

Jury d'admissibilité : Liste des candidats admissibles du concours N° 38/02

ANSTETT Elisabeth Admissible classé n° 1
BATESTI Vincent Admissible classé n° 2
SIHLE Nicolas Admissible classé n° 3
SPEZIALE Fabrizio Admissible classé n° 4
ROUSSELEAU Raphaël Admissible classé n° 5
BOISSEVAIN Katia Admissible classé n° 6

Jury d'admission : Liste des candidats admis du concours N° 38/02

ANSTETT Elisabeth Classé n° 1 sur liste principale

*BATESTI Vincent Classé n° 1 sur liste complémentaire
admis sur les 8 postes réattribués aux SHS*

DEUX QUESTIONS POSEES A LA DIRECTION SCIENTIFIQUE

Les élus de la section 38 ont relayé auprès de la direction scientifique 2 questions qui préoccupent les sections et en particulier la section 38. Voici ce qui ressort de la rencontre du 17 juin 09 entre le bureau du CSD et la Direction scientifique (extrait du compte-rendu de Ph. Régnier, Président du CSD SHS).

1) les déclassements dans les concours. Les présidents de section auront certainement

l'occasion de revenir sur ce sujet concrètement avec B. Laurieux qui les réunit ce jeudi. L'une d'entre nous avait préparé un tableau global qui montre effectivement que ce qui devrait être l'exception a été, cette année encore, fréquent, trop fréquent. Le DS nous a fait observer qu'il avait tenu à être le seul représentant de la DS dans les jurys d'admission CR (11 membres en tout), dont le processus de nomination passe par des consultations, notamment du CSD (nous avons effectivement validé les propositions, lors d'une séance à laquelle les présidents de section étaient invités, comme nous en avons pris l'habitude). La composition de ces jurys est publique, ils sont souverains et ne peuvent livrer aucune information sur leur déroulement sous peine d'occasionner des recours juridiques. Pour les concours DR, les jurys sont composés pour moitié de membres de la DS et pour moitié de membres des sections. B. Laurieux a indiqué qu'à ce niveau, il estimait pour sa part l'HDR indispensable. Quant au niveau CR, la possibilité d'avoir un déroulement de carrière complet aurait fait partie - ce n'est à vrai dire pas une nouveauté, mais plutôt une tradition fort ancienne - des éléments pris en compte. Manifestement, la sérénité n'est pas revenue sur ce sujet depuis la vague de déclassements survenue l'année dernière, qui avait ébranlé la confiance des communautés. Il faudra donc y revenir lors du prochain CS pour le peu qui relève de ses prérogatives. Mais on peut d'ores et déjà s'accorder au moins sur l'opportunité d'intervenir en amont sur la composition des jurys (et pas seulement de veiller à des régularités formelles) pour la part soumise à approbation du CS: cela dit à l'intention en particulier des sections les plus touchées, qui devront donc ne pas faire défaut au CSD (elles seules ont la connaissance fine du vivier d'experts et des enjeux de spécialités) lorsque ce sera à l'ordre du jour. Et de poursuivre le dialogue, en amont également, avec les DSA et le DS pour tâcher de réduire les écarts entre les critères.

2) les conditions administratives du départ à la retraite de chercheurs atteints par la limite d'âge, et prévenus à quelques jours seulement de l'échéance, trop tard pour pouvoir même formuler une demande d'éméritat. B. Laurieux a convenu que le procédé n'est pas correct. Il s'est engagé à examiner les cas et a demandé que les dossiers lui soient envoyés si possible de manière groupée. Des assouplissements sur les conditions de demande d'éméritat pourraient être accordés. Quant aux prolongations, des raisons de service peuvent seules être prises en considération. Ceci appellerait des commentaires que chacun d'entre nous peut faire sur la volonté de la Direction du CNRS d'accélérer le phénomène démographique plutôt que d'en atténuer les effets sur la transmission entre générations.